

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APPLICATION

France Identité est l'application officielle qui permet à chaque citoyen de disposer dans son smartphone de sa carte nationale d'identité et de son permis de conduire en version numérique, pour les utiliser partout, en ligne comme en face-à-face.

France Identité permet à chacun de prouver son identité et d'accéder à de nombreux services notamment via FranceConnect, tout en gardant la maîtrise de ses données personnelles.

Conditions nécessaires pour utiliser France Identité



Une nouvelle carte d'identité

Distribuée depuis août 2021 au format carte bancaire



Un smartphone Android avec le NFC ou iOS

Android 8.0 et iOS 16 minimum

+18

Être majeur



France Identité **BETA**

Gardez la maîtrise de vos données d'identité.



Prouver votre identité sans divulguer toutes vos données



Remplacer vos identifiants et mots de passe.



Empêcher l'usurpation de votre identité

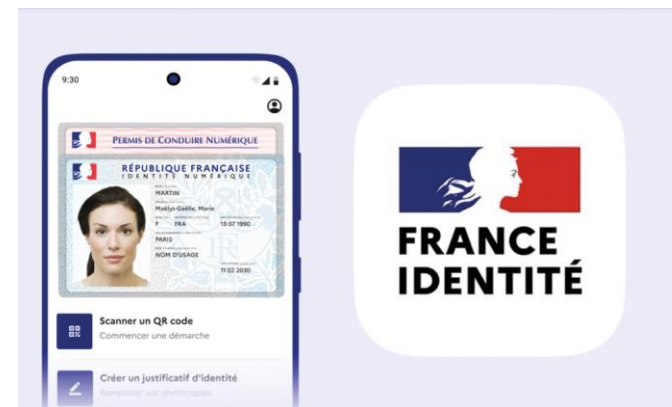
GARDER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES EN SÉCURITÉ

Grâce à France Identité :

- Vous pouvez prouver votre identité sans divulguer toutes vos données,
- Vous pouvez réaliser des démarches sensibles à distance,
- Vous êtes moins exposé(e) aux risques d'usurpation d'identité,
- Vous pouvez remplacer vos identifiants et mots de passe à n'importe quel moment et n'importe où.

L'APPLICATION EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

L'application est **gratuite, facultative et révoquable à tout moment**. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.



Mairie Le Passage d'Agen

Service Population

Place du Général de Gaulle

47520 Le Passage d'Agen

05 53 77 18 77

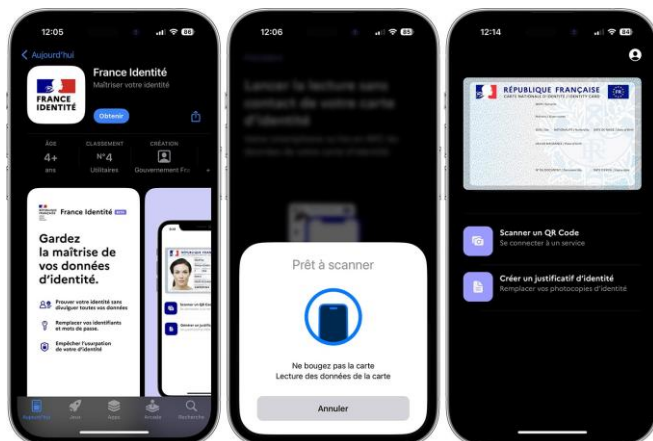
population@ville-lepassage.fr

<http://www.ville-lepassage.fr/>

1/ Certifiez votre identité numérique

Comment activer et certifier son identité numérique ?

Une fois votre carte nationale d'identité disponible en mairie, vous recevez un SMS pour **accéder à l'application France Identité et activer votre identité numérique**. Ceci génère un QR code.



2/ Présentez-vous sans rendez-vous

Lors du retrait de votre nouvelle carte nationale d'identité en mairie, **présentez ce QR code à l'agent de mairie**.

Vos empreintes sont comparées avec celles contenues dans votre carte nationale d'identité, ce qui vous permet en un seul passage de récupérer votre carte et certifier votre identité numérique.

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



24 ou 48 heures après, un e-mail vous invite à finaliser la création de votre identité numérique.
Elle sera alors certifiée.

3/ Avantages de la certification



La **simplicité** : ce service est le prolongement numérique de votre carte nationale d'identité.



La **sécurité** : ce service vous protège contre les risques d'usurpation d'identité. Vous gardez la main sur vos données personnelles.



L'**utilité** : pour présenter votre permis de conduire numérique, prouver votre identité, accéder sans identifiant et sans mot de passe aux services publics essentiels.

4/ En cas de perte

En cas de perte de votre téléphone, si aucune mesure de sécurité n'est activée (Face ID, empreintes digitales, etc...), il faudra vous rendre en priorité sur le portail de France Identité pour déclencher la suppression à distance de votre identité numérique de votre téléphone.